



# Denis & Deborah Haddad - Cabinet Comptable et Fiscal

משרד ניהול חשבונאות ויועץ מס מוסמך

## La fiscalite du particulier en Israel Mas Letters 04/12/2011

Une partie des ressources budgetaires de notre pays est issue des recettes fiscales recoltees par le mass ahnassa.

Chaque agent economique a travers sa contribution personnel participe aux differents budgets de l etat et fait progresser le systeme publique en fonction de ses possibilites.

Il existe differents systemes d imposition adaptes a la societe , a l entreprise individuelle ou tout simplement au particulier.

1/ l imposition du particulier : que doit on savoir ?

Comme le decrit l article 1 du code des impots une personne est assujetie au code des impots dans le cas ou son centre de vie appele merkaz a haim se situe en israel ( parents et enfants vivant en israel, la scolarite des enfants est en israel ....).

Le pere travaillant a l etranger et dont sa famille vit en israel se doit de faire une declaration de revenus meme s il existe une convention internationale en les deux pays.

Un retraite ayant travaille toute sa vie a l etranger et percoit des revenus de sa caisse de retraite du pays d origine n est pas imposable en israel selon l article 9 ( ptorim ) du code des impots. Cependant vous n etes pas dispenses de declarer ces revenus a l etranger.

Lorsqu on aborde le statut du salarie on parle d imposition a la source .

Le principe est le suivant : en fin de mois l employeur se doit d etablir la fiche de paie de son salarie et de prelever l impot a la source ( article 121 du code des impots ).

Cette somme sera ensuite reversee au mas ahnassa avant le 15 du mois suivant.

Dans l imposition des salaires existe de nombreuses reductions d impots qui ne sont pas inscrits dans la fiche de paie. C est la raison pour laquelle les impots ont mis en place le principe de remoursement d impots Cette declaration se fait une fois par an apres cloture de l annee civile.

2/ Le remboursement d impots aux salaries.

Les reductions d impots apportent des points supplementaires appeles nekoudot zicoui.

Ainsi si vous etes dans la situation suivante vous pouvez en beneficier :

- La naissance d un enfant
- Zone d habitation defavorisee
- Dons a une institution reconnue du mass ahnassa
- Un militaire qui a termine son service

- Un etudiant ayant un toar richone ou cheni
  - Une personne divorcee
  - Un nouvel immigrant
  - Une personne qui a soucrit une assurance vie ( souvent demande a l occasion de la souscription d une machcanta )
  - Keren ichtalmout souscrit a titre prive
  - Incapacite de travail reconnue par le bitouah leoumi ( revenu exonere d impots )
  - Indemnite de licenciement evalue a un mois de salaire par annee de presence dans l entreprise ( revenu exonere d impots )
  - une personne ayant un enfant dans une institution specialisee
- chaque dossier de demande de remboursement d impots est du cas par cas. Il est possible d examiner une situation 6 ans retroactivement. Apres depot de la declaration et traitement du dossier le mass ahnassa effectue un virement bancaire sur le compte du demandeur du montant du remboursement.

### 3/ Obligation d emettre une declaration de revenu : qui est concerne ?

L article 131 du code des impots etablie une liste des personnes concernees comme :

- une personne qui a vendu un bien immobilier dans l annee et qui n est pas exoneree de la plus value immobiliere
- une personne de moins de 18 ans qui a percu au cours de l annee des salaires pour la somme de 59570 nis et plus
- un gerant de societe
- une personne ayant un tiq atsmi

Remarque : la loi impose en plus de la declaration papier de l etablir En ligne sur le site du mass ahnassa.

Nous vous recommandons de vous tourner vers un professionnel pour aboutir dans ces demarches.

### 4/ Les news

Le budget 2012 a prevu une baisse de l impot sur le revenu de 2% pour les tranches de revenu compris entre 8000 nis et 14000 nis par mois.

Un projet d attribuer des nekoudot zicoui supplementaires au pere de famille dont son epouse ne travaille pas et qui aurait des enfants ages de moins de trois ans.

Pour les societes comme le prevoit l article 126 du code des impots l impot societe baisse d un point et passera au 1/1/2012 a 23%.

A present nous attendons avec impatience la baisse des taux du bitouah leoumi . A ce jour rien est prevu mais on peut toujours esperer.

Nous restons a votre disposition pour plus de renseignements et Vous invitons a consulter notre site internet .

Deborah Haddad

054- 5837463

[www.dh-accounting.com](http://www.dh-accounting.com)